



LE LORETAÏN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er MARS 1986 — VOL. 5, NO 7

SOMMAIRE

PAGE 2

- Protection publique
- Les champions PEE WEE
- État de la réglementation
- Message du Service des Loisirs

PAGE 3

- Inscriptions: Baseball, Soccer, Tennis

PAGE 4

- Recyclage
- Maison des Jeunes

CONGÉ DE PÂQUES

Il est à noter que les bureaux de l'administration municipale seront fermés le vendredi 28 et le lundi 31, à l'occasion de la fête de Pâques.

RAPPEL HISTORIQUE

Le fondateur et la langue huronne

Pour apprendre la langue huronne, le Père Chammonot allait chaque jour dans quelques cabanes et prenait note de quelques mots qu'on voulait bien lui apprendre. C'était pour lui un supplice, parce qu'on se payait sa tête assez souvent. Mais son courage fut hautement récompensé. Pendant qu'il s'occupe de deux missions à la fois, il prend encore le temps de découvrir les lois particulières de cette langue et il en fait ni plus ni moins qu'une **grammaire de la langue huronne**, qu'il dit être "la plus difficile de toutes celles de l'Amérique septentrionale". Et il ajoute: "Il plut à Dieu de donner à mon travail tant de bénédiction, qu'il n'y a dans le huron ni tour, ni subtilité, ni manière de s'énoncer dont je n'aie eu la connaissance et fait pour ainsi dire la découverte". À partir de cette base, il lui suffira d'un mois pour apprendre l'irouquois, qu'il perçoit comme une langue dérivée du huron.

SOURCE: Gilles Drolet, Notre-Dame de Lorette et le Père Chammonot.

PROJET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES LE FLEUVE COMME AU DÉBUT DU SIÈCLE

Une fois réalisé, le projet d'épuration des eaux usées de la Commune urbaine de Québec aura un impact fantastique sur l'environnement. Trop préoccupés par les pro-

blèmes que pose le choix d'un lieu pour la station d'épuration, nous risquons d'oublier les effets positifs d'une telle réalisation. La faune et la flore aquatique retrouveront

L'épuration naturelle empêchée par les marées

Chaque jour, 600 millions de litres d'eaux usées sont déversées dans le fleuve. C'est énorme. Si toutefois ces eaux partaient immédiatement vers la mer, grâce au puissant phénomène de biodégradation, la pollution n'atteindrait pas le degré alarmant que l'on constate aujourd'hui. Mais le mouvement des marées et les courants retiennent les eaux usées durant plusieurs jours en face de Québec. D'où la pollution considérable des berges et des batures et les problèmes ainsi causés aux municipalités riveraines qui pu-

sent leur eau de consommation dans le fleuve. Il faut donc, selon l'environnement Québec, que cesse de toute urgence ce déversement d'eaux usées non traitées dans le fleuve. La construction d'une station d'épuration se présente comme la prochaine étape logique de travaux commencés depuis plusieurs années et qui ont résulté en un réseau régional amélioré, long de 130 kilomètres aboutissant à deux diffuseurs installés dans le fleuve: l'un à l'est, l'autre à l'ouest.

Deux stations ou une seule?

Parmi les huit options étudiées par le Groupe Poulin, Thériault Ltée, l'option qui propose deux stations d'épuration est favorisée sur le plan environnemental.

Cette option propose l'implantation d'une première station d'épuration au nord des installations portuaires, à la limite est de la ville de Québec. La seconde serait située dans le parc industriel Chaudière, à l'angle des boulevards Duplessis et Charost. Ces stations sont relativement éloignées des zones résidentielles, ce qui assure une protection adéquate contre d'éventuelles nuisances. En effet, l'emplacement Port de Québec est à plus de 700 m des résidences et l'emplacement Chaudière est à 975 m des résidences.

Une autre option a été établie à partir de criettes ou de considérations exprimées par des citoyens et organismes du milieu au cours de la consultation.

Celle-ci prévoit l'implantation d'une station unique à l'intérieur des limites du parc industriel de la CUQ à Saint-Augustin-de-Desmaures, à l'angle de la Route 138 et de l'Autoroute 440. Cette station serait loin des grandes concentrations de population. L'emplace-

ment est entouré de territoire agricole et les plus proches habitations sont à 800 m. La densité d'habitation est toutefois très faible dans les environs.

La comparaison des options, basée sur une analyse détaillée des impacts potentiels, fait ressortir comme plus avantageuse l'option de deux stations d'épuration des eaux.

En effet, c'est l'option qui répond le mieux à l'objectif fondamental du projet, soit l'assainissement du fleuve obtenu tout en minimisant les nuisances environnementales.

De plus, elle utilise de façon optimale les équipements collectifs existants.

Par ailleurs, l'option d'une station unique à Saint-Augustin, élabore à partir des suggestions de certains citoyens, suscite des contraintes techniques additionnelles qui augmentent de beaucoup les coûts (environ 100 millions \$ de plus). De plus, malgré son éloignement apparent, les avantages environnementaux réels sont minimes en comparaison de l'effort financier impliqué.

leurs conditions naturelles; sportifs et amateurs de plein air, jouiront d'un fleuve dépollué. Ce sera le

Saint-Laurent comme au début du siècle, nous dit un dépliant de la CUQ.

Installations ouvertes ou couvertes?

L'analyse des impacts potentiels permet de dégager qu'aucun élément ne justifie, à lui seul, la couverture de toutes les installations des stations. Par contre, de nombreux aspects favorables à la couverture ont été soulignés et doivent être pris en considération dans le choix final qui sera fait, tout comme certains inconvénients possibles.

Par exemple, la couverture des installations de traitement de l'eau

offrirait une marge de sécurité additionnelle pour le contrôle des odeurs en cas de situation exceptionnelle de mal fonctionnement.

La couverture totale, bien qu'elle ne soit pas essentielle au bon fonctionnement des stations d'épuration, permettrait également de protéger les équipements et de faciliter l'entretien en hiver. La fiabilité des stations pourrait ainsi être accrue.

Et la boue? Combustion ou digestion?

Des tonnes de boue seront accumulées chaque jour à la station ou aux stations d'épuration. Qu'est-ce qu'on en fait?

Tout étrange que cela paraisse, une des solutions envisagée est de brûler cette boue, de s'en servir comme combustible additionnel dans l'incinérateur. Bien sûr, elle serait auparavant séchée. On en brûlerait 36 tonnes par jour, ce qui représenterait 6% de la masse totale des déchets. Ce procédé aurait l'avantage de ne générer aucune odeur.

Mais le Groupe Poulin, Thériault Ltée précise que des améliorations

devraient être apportées à l'incinérateur pour que toutes les opérations s'accomplissent sans apporter d'inconvénients au secteur environnant.

L'autre solution est coiffée d'un terme savant: la "digestion anaérobie" des boues. Et un petit lexique publié par la CUQ définit l'expression comme suit: Décomposition des matières organiques contenues dans les boues par l'action de micro-organismes en milieu dépourvu d'oxygène élémentaire... Résultat: liquéfaction, gazéification et minéralisation partielles de ces matières.

Une décision bientôt

Le temps de faire un choix est venu. La CUQ va bientôt proposer à la population une solution parmi les multiples possibilités que les études ont mises en lumière.

Ce choix sera à nouveau soumis aux réactions de la population et on enclenchera ensuite le processus de réalisation.

LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DU HOCKEY MINEUR À L'ANCIENNE-LORETTE

Les 10, 11, 12 et 13 avril prochain, la Ville de l'Ancienne-Lorette sera l'hôte des championnats provinciaux du hockey mineur, division Bantam CC.

Le Conseil de Ville a confié le mandat de l'organisation de cet événement à la direction du Hockey Mineur de l'Ancienne-Lorette, dont le président est Monsieur Paul H. Angers.

Tous les détails à ce sujet seront donnés dans Le Loretain d'avril.

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES LE 7 JUIN

Une fois de plus, la Ville de l'Ancienne-Lorette s'apprête à honorer les bénévoles qui contribuent de façon si importante à l'animation de notre milieu. C'est le 7 juin qu'aura lieu cette fête et nous aurons l'occasion d'y revenir, dans les numéros subséquents du Loretain.

L'AUTO-PROTECTION

Une fois de plus, le Service de la Protection publique de l'Ancienne-Lorette a participé, en collaboration avec la Sûreté du Québec, à l'opération auto-protection.

Cette opération vise à sensibiliser l'automobiliste à l'application de certaines règles de prudence pour éviter de se faire voler son véhicule ou des objets dans son véhicule. Mais le mot **auto-protection** a une double portée: s'il suggère en effet des précautions à prendre relativement à l'auto, il invite aussi les

contribuables à s'auto-protéger en général, notamment quand ils s'absentent de leur domicile.

Cette année, la présence policière a été plus visible que par les années antérieures. D'une part, bien sûr, on a maintenu la surveillance des stationnements à proximité des commerces, et on a laissé un billet d'avertissement quand on remarquait des anomalies. Sur 381 billets ainsi distribués, 249 signalaient une porte non verrouillée; 123, des objets laissés à la vue; 14, des clés laissées à l'intérieur et 9, des anomalies diverses relatives au véhicule lui-même.

Mais nos agents ont été aussi présents dans différents endroits publics, par exemple dans nos marchés d'alimentation, où ils ont distribué de main à main plusieurs centaines de petits feuillets verts rappelant les règles élémentaires de l'auto-protection.

Cette présence et ces contacts personnels avec les gens correspondent à une orientation que se donne notre Service de la Protection publique pour l'année 1986: se rapprocher de la population et développer davantage la notion de service inhérente au travail du policier.

LES CHAMPIONS CLASSE "B" DU 20e TOURNOI PROVINCIAL PEE-WEE VACHON-LIONS STE-MARIE BEAUCE



LES TITANS ANCIENNE-LORETTE

lère rangée: Luc Deslauriers, gagnant du Trophée meilleur gardien, Yves Thibault, Hugo Lessard, gagnant du Trophée meilleur compieur, Stéphane Oris, François Claveau, Maurice Claveau, instructeur. 2e rangée: Christian Laberge, Martin Renaud, Serge Deblois, Claude Bélanger, Simon Bélanger, Sylvain Clairaux, Jocelyn Durand, Jean-Philippe Faucher, Philippe Faucher, instructeur.

COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS

Postes à combler

Toute personne désireuse de faire partie de la Commission Municipale des Loisirs de l'Ancienne-Lorette doit en informer par écrit, d'ici au plus tard le 27 mars 1986 à 17h00, monsieur Camille Deschênes, directeur du Service des loisirs, 1729, rue Arthur, Ancienne-Lorette, G2E 4K9.

Rôle de la Commission

La Commission joue un rôle consultatif auprès du Conseil de Ville. Les membres siègent au sein de cette Commission ont à transmettre des avis au Conseil de Ville, en regard principalement de mandats qui lui sont confiés par le Conseil de Ville.

Fréquence des réunions

Les membres de la Commission se réunissent généralement une fois par mois, selon la nature des mandats.

Conditions d'acceptation

- Avoir 18 ans et plus
- Résider sur le territoire de la municipalité
- Accepter d'oeuvrer bénévolement
- Manifester de l'intérêt pour le loisir municipal.

OFFRE D'EMPLOI SERVICE DES LOISIRS

Employés occasionnels à l'entretien et à l'embellissement
Description sommaire: Les employés auront à effectuer divers travaux d'entretien, concernant les terrains sportifs, les parcs et les zones d'embellissement (peinture — préparation de surfaces de jeu — tonte de gazon, etc...).

Nombre d'emplois: 12

Durée: 10 à 24 semaines

Nombre d'heures: 20-40 heures/ semaine

Salaires: Salaire minimum

Exigences: Être résident de l'Ancienne-Lorette

Être âgé de 16 ans et plus au 1er juin 1986

Bonne capacité physique

*Détenir un permis de conduire
 *Pour certains types d'emplois, un permis de conduire sera un atout précieux.

La fermeture des offres d'emplois, le vendredi 4 avril 1986, à 16h00.

Toutes les offres d'emplois devront être acheminées au bureau du Directeur général, Hôtel de Ville, 1575 Turmel, Ancienne-Lorette.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec monsieur Camille Deschênes, directeur du Service des loisirs, au 871-3434.

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION

NOTE IMPORTANTE

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le journal "L'APP-PEL" ou, occasionnellement, dans le Journal de Québec.

RÈGLEMENTS

Actuellement, il est possible de faire état des règlements suivants:

1. Règlement V-858-86

Ce règlement a été adopté lors de la séance spéciale tenue le 4 février 1986.

Par ce règlement, le Conseil a établi toutes les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances de la Ville de l'Ancienne-Lorette, tant en ce qui a trait à l'engagement des dépenses qu'en ce qui a trait aux procédures de certification de crédit et aux procédures de paiement.

Ce règlement a pour conséquence d'abroger et de remplacer le règlement qui était en vigueur jusqu'à ce jour.

2. Projet de règlement (zonage du lot 134-P)

Lors de la séance spéciale tenue le 6 février 1986, ce projet a été approuvé par la résolution numéro 86-57, ce qui permettra ultérieurement au Conseil de présenter un règlement visant à modifier le règlement V-750-83 (construction et zonage) pour faire en sorte de changer le zonage du lot 134-P qui appartient à la Ville de l'Ancienne-Lorette et qui est situé à l'angle des rues St-Paul et Route du Moulin.

Ce lot fait actuellement partie d'une zone à caractère multifamilial, soit la zone R/C13.

En vertu du nouveau zonage projeté, le lot 134-P ferait désormais l'objet d'une nouvelle zone R-A/C4, ce qui permettrait des usages de type unifamilial de tout genre.

De plus, le projet de règlement prévoit que les usages de type groupe public 2 sont également autorisés, ce qui laisse la possibilité de construire sur ce terrain des bâtiments du genre CLSC, centre d'accueil ou autres bâtiments permettant des usages similaires.

L'assemblée publique d'information sur ce projet de règlement se tiendra à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette, le 26 février 1986, à 19 heures.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe au numéro 872-9811.

Le greffier et conseiller juridique,
Me Gabriel Michaud, o.m.a.
 Avocat



NOUS SOUHAITONS VOTRE PARTICIPATION

UN COIN DE MA VILLE: C'est le thème choisi pour le concours que lancent les Mains d'Arts Inc., artistes et artisans de l'Ancienne-Lorette, au sein de ses membres. La Banque Nationale du Canada, sise au 1366 rue St-Jacques, Ancienne-Lorette, a gracieusement accepté d'exposer les oeuvres des participants(es) inscrits(es). Le ou la gagnant(e) verra son oeuvre reproduite sur la page couverture de notre programme souvenir du Salon de Novembre 1986.

C'est du 17 au 27 mars 1986, aux heures d'affaires habituelles, que le public déterminera le ou la gagnant(e) de ce concours en votant pour l'oeuvre de son choix. On peut se procurer son bulletin de vote à la Banque Nationale et lorsqu'il est dûment rempli, le déposer dans la boîte prévue à cet effet. De plus, lors d'un tirage au sort à notre soirée **MÉRITAS** du 5 avril 1986, un prix en argent sera donné à une personne votante.

Nous remercions bien sincèrement la Banque Nationale du Canada pour cette précieuse collaboration.

CONFÉRENCE HORTICOLE

L'horticulture vous intéresse? Venez rencontrer notre conférencier, le 25 mars, à 20h00, au sous-sol de la Sacristie. Vous en saurez plus sur la multiplication et l'entretien des plantes d'intérieur et sur les semis.

Le Cercle de Fermières de l'Ancienne-Lorette